# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 23 septembre 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 22 | 23 |

| Vote |
|---|
| Pour : 19<br>Contre : 4<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 01/10/2026

Et publication du : 05/10/2026

**Titre de la délibération :**

N°D 2026 0923-03
Budget supplémentaire 2026

L'an 2026, le 23 septembre 2026 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'hôtel de ville de Lapugnoy sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 17 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17 septembre 2026

Présents : M. Yannick DESFONTAINES, Mme Aline BAUDRIN, Mme Perrine BLOQUET, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ , M. Christophe CARNEZ, M. Aurélien DANCOISNE, M. DELANNOY Patrick, Mme Aurore DELHOMEZ, M. Alain DEMARLE, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Laly EVERAERE, Mme Stéphanie GORYNIA, Mme Camille LABBE, M. Adrien LALART, M. Dorian LAMY, M. Benjamin LASS, M. Jérôme MOULIN, M. Frédéric THULIEZ, Mme Karine VICHERY

Excusée : Mme Capucine LEMAIRE (donne pouvoir à Mme Aurore DELHOMEZ),

Absent :

**A été nommé secrétaire : M. Alain DEMARLE**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2026 voté sans l'intégration des résultats de l'exercice 2025,

VU le Compte Administratif de l'exercice faisant apparaître les résultats d'exécution,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'incorporer au budget de l'exercice les résultats de clôture de l'exercice 2025 et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à la majorité**, avec 4 votes contre

- D'approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 917 169 €

Recettes : 1 917 169 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 680 100€

Recettes : 680 100€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Maire

REÇU LE 01 OCT. 2026




La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès des services de la mairie de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille